

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

PARIS :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Février 1877.

L'ÉVÉNEMENT DE CONSTANTINOPLÉ.

Comme toujours, au lendemain des révolutions, les appréciations qui nous arrivent sur les événements de Constantinople sont des plus diverses. Pour les uns, la chute de Midhat-Pacha est un symptôme pacifique, pour les autres, elle est un symptôme belliqueux.

Pour ceux-ci, c'est une simple intrigue de sérail qui a renversé le grand-vizir ; pour ceux-là, c'est la découverte d'un véritable complot contre le sultan.

Nous croyons qu'il y a eu un peu de tous ces motifs.

La *Pall Mall Gazette* donne des détails assez précis sur cet événement.

Les discussions entre le sultan et le grand-vizir ont commencé à propos de la Constitution ; et ces derniers temps les rapports étaient empreints d'une telle aigreur que non-seulement Midhat écrivait à son souverain en termes irrespectueux, mais encore que par trois fois, dans les derniers jours de la semaine, il refusa, sous prétexte de conseil à tenir, de se rendre à la Porte.

Le sultan se décida alors à user des preuves de trahison qu'il avait entre les mains. La police avait saisi plusieurs lettres constatant que Midhat rêvait le renversement du sultan pour se faire nommer dictateur.

Enlevé au sérail à 5 heures du matin, Midhat fut amené au palais, et là on mit sous ses yeux sa propre correspondance. Toute dénégation était impossible : — le grand-vizir demanda grâce. Le conseil des ministres lui offrit, dit-on, le choix entre l'exil ou une condamnation pour crime de haute trahison. L'ex-grand-vizir préféra s'expatrier.

On sait le reste : Midhat fut embarqué immédiatement, sans obtenir un quart-d'heure de délai pour voir sa famille.

La correspondance saisie, ajoute la *Pall Mall Gazette*, a prouvé que dès le lundi soir trois mille ulémas devaient se rendre au palais pour demander l'abdication du sultan.

La résolution du sultan n'a donc précédé que de quelques heures l'explosion du complot.

On dit aussi — car les versions les plus contradictoires sont mises en avant — on dit que Midhat, par ses exigences, rendait impossible la paix avec la Serbie et le Monténégro. Il est de fait que les journaux autrichiens considéraient sa chute comme un indice pacifique.

Le *Times* publie une dépêche dans le même sens qui lui est adressée de Berlin. Mais là-dessus nous n'avons encore que des renseignements très-vagues. Nous verrons bien avant peu si la paix se conclut entre la Porte et les deux principautés.

C'est là, du reste, une question secondaire : le point important est dans l'attitude de la Russie.

Il résulte clairement de la circulaire Gortschakoff que la Russie, tout en cherchant à marcher d'accord avec les puissances « autant qu'il sera possible », se prépare à agir seule. Elle demande à connaître l'avis des autres cabinets, mais c'est pour « fixer la marche qu'il lui convient de suivre ».

Comme commentaire de la note russe, le *Morning Post* publie une dépêche de Berlin annonçant que le gouvernement du czar continue « avec la plus grande hâte ses préparatifs militaires, » et vient de faire à plusieurs maisons allemandes des commandes de « matériel de guerre de toute nature. »

LA CIRCULAIRE GORTSCHAKOFF.

Nous avons donné hier le texte officiel de cette circulaire. Il témoigne d'une résolution qui ne permet plus de croire si facilement au maintien de la paix.

Le chancelier russe, en effet, constate que, au bout d'un an d'efforts diplomatiques, l'état des choses en Orient non-seulement ne s'est pas amélioré, mais a pris un nouveau caractère de gravité. Il rappelle que, l'Europe s'étant unanimement prononcée pour un *minimum* de garanties à obtenir de la Porte, celle-ci s'est formellement opposée au vœu des puissances, atteignant ainsi l'Europe « dans sa dignité et son repos. »

Ce sont les termes de la circulaire, et ils sont évidemment choisis pour faire impression sur les cabinets auxquels elle s'adresse. Le diplomate russe, d'ailleurs, ne néglige pas de faire habilement ressortir la préoccupation constante du cabinet de Saint-Petersbourg qui, considérant la question comme européenne, a voulu qu'elle fût résolue par « l'accord unanime des grandes puissances. » Mais en même temps il fait entendre qu'un accord platonique ne saurait suffire et qu'il faut maintenant « une sanction exécutoire » pour assurer l'exécution des volontés de l'Europe.

On voit, par suite, quel est le but de la circulaire. Se plaçant sur le terrain où elle a eu l'art d'appeler toutes les puissances, la Russie cherche manifestement à se faire donner par les cabinets européens la mission de poursuivre la réalisation du programme adopté par la conférence, ou du moins à obtenir pour cette action leur plein assentiment. Elle va plus loin, car la circulaire, prévoyant le cas où la réponse des puissances ne serait pas partout satisfaisante, indique le dessein où serait la Russie d'agir par elle-même, en dehors du concert européen.

A vrai dire, c'est le seul côté qui intéresse dans les déclarations du prince Gortschakoff ; car il n'est pas difficile de prévoir que si les puissances ont pu se mettre d'accord à la conférence pour faire des représentations pacifiques, cet accord disparaîtra du jour où elles seront placées en face d'une action militaire. La chose est d'autant moins douteuse que s'il est vrai que le refus de la Porte « atteint la dignité de l'Europe, » c'est surtout la dignité de la Russie qui est en cause. Or, pour agir librement, celle-ci a besoin sinon du concours, au moins de la neutralité des puissances.

La circulaire a été certainement écrite à cette intention. Nous n'avons plus qu'à en attendre les résultats.

D'après la *Gazette d'Augsbourg*, l'Autriche ne répondrait à la circulaire russe qu'après s'être entendue avec les puissances.

Une dépêche de Vienne annonce que le comte Andrassy a déjà répondu que, sans préjuger en rien les décisions de S. M. l'empereur, il croyait pouvoir affirmer cependant que l'Autriche, tout en déplorant le refus de la Sublime-Porte, déplorait encore davantage qu'on eût recours aux armes pour im-

poser à la Sublime-Porte la réalisation des réformes.

Le cabinet anglais, nous dit la *Correspondance universelle*, est fermement décidé à ne pas donner de réponse officielle à la note Gortschakoff avant d'être édifié au sujet de la valeur réelle des armements qui se font aujourd'hui à Constantinople.

Chronique générale.

La gauche républicaine, réunie sous la présidence de M. Leblond, s'est longuement occupée de la loi municipale, des élections des conseils généraux et des travaux de la commission de la presse.

Sur la première question, on a recherché s'il ne serait pas utile que le gouvernement se réservât le droit de donner une nouvelle investiture aux maires de canton, dont un certain nombre ne sont pas encore assez purs aux yeux de la gauche.

Le procédé serait renouvelé du temps de M. de Broglie ; mais la gauche, qui l'a tant reproché à l'ex-ministre, ne l'en trouve pas plus mauvais.

M. Leblond a annoncé qu'il avait eu à ce sujet une conversation avec le président du conseil, suivant le désir que lui avait exprimé le groupe dans une réunion antérieure. M. Simon, a dit le nouveau président de la gauche, a déclaré que, selon lui, la loi de 1876 ne lui permettait pas de procéder au renouvellement des maires aussi facilement que le permettait la loi de 1874 ; et que par suite il pouvait seulement procéder par mesure individuelle.

M. Simon, qui est un habile homme, a trouvé, paraît-il, un moyen de tourner la difficulté : ce moyen consiste à détacher de la loi d'organisation municipale actuellement à l'état de projet le titre relatif aux attributions des maires ; le ministre inviterait les Chambres à le voter sans retard, et on pourrait s'en servir pour procéder à de vastes hécatombes de conservateurs.

Quant à la loi sur la presse, la réunion a donné son approbation complète aux décisions prises par la commission parlementaire ; on a été amené par le sujet même à s'occuper de la proposition d'amnistie pour délit de presse, que le citoyen Naquet doit déposer bientôt sur le bureau de la Chambre. On a fait quelques tirades sur la liberté, mais on a déclaré inopportune la proposition Naquet.

Enfin, et à la presque unanimité, on s'est prononcé contre toute demande tendant à renouveler l'interpellation déposée, puis retirée par le citoyen Madier de Montjau.

On se rappelle que le citoyen Laisant, ennemi acharné du volontariat d'un an, a vu repousser, il y a quelques mois, la proposition tendant à l'abolition du susdit volontariat et à la réduction à trois ans du service militaire.

Le même citoyen, le délai réglementaire expiré, a soumis de nouveau son projet à l'examen de la Chambre. La commission d'initiative a décidé, à une forte majorité, de proposer la prise en considération. M. Beaussire a été nommé rapporteur.

Nous lisons dans *l'Univers* :

« Des bruits qui couraient depuis plusieurs jours au sujet d'une crise ministérielle ont pris aujourd'hui une certaine consistance. On assure que M. le duc Decazes, contraint de se retirer, céderait la place à M. Jules Simon, qui, restant président du conseil, deviendrait ministre des affaires étrangères. M. Picard prendrait le ministère de l'intérieur.

» D'après ces combinaisons, M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin, serait rappelé et remplacé par M. le duc d'Harcourt, que M. le duc Decazes remplacerait à Londres.

» Nous rapportons ces on-dit parce qu'ils sont colportés avec insistance ; nous les donnons d'ailleurs sous toutes réserves. »

L'Officiel dément ainsi toutes ces rumeurs :

« Depuis quelques semaines, des journaux ont supposé des dissentiments entre le président du conseil et le ministre des affaires étrangères. Les affirmations qu'ils ont produites à cette occasion, aussi bien que les détails qu'ils ont donnés, sont de toute fausseté. »

M. Rochefort, qui était en Suisse, vient de passer en Belgique où l'ont appelé, paraît-il, des intérêts politiques qui lui sont personnels. La révolution qui est en germe dans ce pays voisin attire en ce moment tous les professeurs d'insurrection qui semblent s'être donné rendez-vous à Bruxelles.

Les *Droits de l'Homme* avaient annoncé un banquet ; mais il pourrait bien ne pas avoir lieu, attendu qu'on s'attend à des manifestations regrettables qui amèneraient inévitablement une répression que l'on veut éviter.

La question de savoir si le banquet serait interdit a été agitée, mais n'a pas encore été résolue.

On annonce que tous les condamnés de la Commune à la déportation simple qui ont eu leur peine commuée en un certain nombre d'années de détention vont être ramenés en France, où ils attendront leur libération définitive dans une prison spécialement destinée à les recevoir.

C'est dans la prison de Landernau que ces « honnêtes criminels » seront internés. Les travaux d'appropriation et d'agrandissement sont déjà commencés. On a choisi la prison de Landernau parce qu'elle se trouve à proximité de Brest, port où viennent désarmer les vaisseaux-transports qui font le service régulier de la Nouvelle-Calédonie.

Le conseil supérieur des prisons avait décidé, dans sa séance du 4^{er} février, d'envoyer son bureau auprès de la commission du budget, à la Chambre des députés, pour l'entretenir de la question du travail des détenus. Voici à ce sujet quelques détails complémentaires.

On se rappelle que des réclamations furent formulées l'année dernière dans le sein du Congrès ouvrier, au sujet de l'organisation du travail dans les prisons. Ces réclamations furent même reproduites à la

tribune de la Chambre par plusieurs députés, au moment de la discussion du budget.

Ces députés se plaignaient de ce que les produits du travail des prisonniers vinssent sur le marché à faire concurrence aux produits apportés par les travailleurs libres et honnêtes, qui, obligés de supporter des charges de toute nature auxquelles échappent, par leur situation même, des détenus, ne peuvent livrer leurs marchandises à aussi bas prix. Il en résulterait une telle dépréciation dans les cours, qu'un certain nombre d'objets fabriqués dans les prisons ne peuvent plus être produits avantageusement, paraît-il, par l'industrie privée.

Plusieurs personnes ont cru qu'il serait possible de remédier à cette fâcheuse situation en ne faisant plus confectionner dans les prisons que les marchandises dont l'Etat aurait besoin, par exemple les vêtements et le harnachement des troupes.

Le conseil supérieur des prisons a pensé qu'il y avait lieu de réagir contre les tendances manifestées à la Chambre des députés, en émettant un avis fortement motivé qui conclut à l'obligation du travail pour les condamnés. La rédaction définitive de cet avis a été renvoyée à la commission permanente du conseil.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Les relations entre les cabinets de Berlin et de Pétersbourg sont aussi intimes qu'elles peuvent l'être. Il s'agit pour la Russie de gagner l'Autriche qui est tiraillée, comme toujours, en différents sens. Le comte Andrassy désire certainement la paix au-dessus de toute chose. Mais si la guerre devait éclater, l'Autriche, malgré l'opposition de la Hongrie, serait bientôt amenée à occuper la Bosnie. C'est du moins le calcul constant de la Russie, qui sait sans doute à quoi s'en tenir sur ce point capital.

On dira dans ce cas à la Hongrie que cette occupation autrichienne, parallèle à celle de la Russie, aurait pour but d'imposer la paix à la Turquie et de la forcer à négocier. Or, tout le monde sait qu'il existe à Vienne un parti influent qui pousse à l'annexion de la Bosnie à l'Autriche. La prétendue occupation lui fournira à cet effet de nouveaux arguments auxquels le comte Andrassy ne pourra longtemps résister. L'Autriche, alors, aura un million de Slaves de plus et, en fin de compte, se trouvera dans une dépendance encore plus complète de la Russie, à la grande joie des journaux russophiles de Berlin, qui depuis longtemps ont offert à l'Autriche ce dangereux cadeau.

Dans les régions officielles de Berlin, il se confirme que le Monténégro et la Serbie ayant demandé conseil à la Russie au sujet de leur attitude vis-à-vis de la Porte, le prince Gortschakoff a répondu « qu'il était du devoir du gouvernement du czar de leur laisser pleine et entière liberté d'action, de manière à n'encourir aucune responsabilité dans les éventualités que pourrait réserver l'avenir.

Une croisade anti-conjugale.

M. de Bismark, ne voulant pas que les secrets d'Etat soient violés, fait étudier en ce moment un projet de loi pour interdire rigoureusement le mariage de tout fonctionnaire de l'empire allemand avec une étrangère. Toute demande de conclure un tel mariage entraînera par le fait la démission du fonctionnaire sans qu'il puisse jamais pouvoir prétendre à aucun emploi dans l'Etat.

TURQUIE.

On écrit de Constantinople :

« Edhem-Pacha n'est pas destiné à rester longtemps au pouvoir. Son arrivée au grand-vizirat n'est qu'une transition. Les partis extrêmes continuent à se faire la guerre sur son dos. A en juger par certaines correspondances entre Edhem (alors qu'il était ministre des travaux publics) et son patron Hussein-Avni (1875), le nouveau grand-vizir est antichrétien et partisan de la guerre à tout prix.

» D'autre part, le sultan tient à signer la paix avec la Serbie et est déterminé à renoncer aux garanties.

» Le seul, le vrai renverseur de sultans et de vizirs est le cheik-ul-islam.

» C'est le cheik-ul-islam qui est l'instigateur de la disgrâce de Midhat et c'est lui qui est le plus puissant inspirateur du sultan.

» Les plénipotentiaires ont trop négligé le suprême dignitaire du mahométisme. Il a été jusqu'à présent l'adversaire de la Russie, mais les personnes qui ont eu des relations politiques avec lui affirment que, comme diplomate, il est bien supérieur à Midhat et surtout à Edhem. Il rêve au rôle d'un Richelieu musulman en Turquie. Il est également l'ennemi du vieux parti turc, qu'il songe à réduire par les réformes libérales qui anéantissent les exactions des pachas, et il est très-disposé à supprimer, à son profit, les fonctions de grand-vizir.

Le successeur d'Edhem-Pacha.

Les Ottomans modérés qui n'ont pas confiance dans les aptitudes d'Edhem-Pacha se rallient autour d'Ahmed-Velîg-Effendi qui était désigné depuis quelques semaines à Constantinople comme le probable successeur de Midhat-Pacha. Il se pourrait donc que Ahmed-Velîg occupât, non le fauteuil de président de la Chambre des députés turcs, mais le poste de grand-vizir. C'est un personnage très-affable, très-conciliant et très-savant. Il connaît bien la Russie où il a résidé comme représentant de la Turquie au congrès des orientalistes à Saint-Petersbourg. D'un libéralisme éclairé, il n'a pas l'audacieuse jactance de Midhat, et il n'est compromis vis-à-vis d'aucun parti. Sa nomination serait très-bien accueillie par le cabinet de Saint-James qui, en ces derniers temps, ne pouvait plus supporter l'insolence de Midhat.

Edhem-Pacha a reçu mardi plusieurs chargés d'affaires.

Il a informé officiellement le chargé d'affaires d'Autriche que Midhat-Pacha n'était nullement l'auteur d'aucun complot contre la personne du sultan ; que le crime dont il était coupable était d'avoir abusé du pouvoir en violant, malgré les ordres réitérés du sultan, la constitution.

Plusieurs arrestations viennent d'avoir lieu dans l'entourage de Midhat-Pacha.

Les ulémas ont formellement demandé au sultan de faire passer Midhat-Pacha en jugement.

Chronique militaire.

UNE ECONOMIE.

Le fusil Gras offre un exemple d'inutile et, partant, de nuisible complication.

Dans l'armement, il y a deux parties bien distinctes : l'arme elle-même et les accessoires de l'arme, c'est-à-dire, d'une part, le fusil, et, de l'autre, les objets propres à son service ou à son entretien.

Le progrès, on le comprend, est dans la réduction des accessoires, puisque par elle on simplifie l'armement et la comptabilité, tout en diminuant le poids de la charge du soldat. L'idéal serait leur complète suppression.

Or, en adoptant le fusil Gras tel qu'il est fabriqué, on a négligé de poursuivre les progrès nécessaires.

Le fusil à capsule comportait des accessoires aussi nombreux que volumineux et embarrassants.

L'adoption du chassepot ne laissa plus subsister que le nécessaire d'armes, la lame du tourne-vis, et une petite curette ; de plus, on adopta un laveur en laiton se vissant au bout de la baguette. Il y avait donc progrès.

Dès lors, on pouvait penser que le fusil Gras marquerait dans cette voie une nouvelle étape.

Aussi, lorsque les premiers spécimens en furent distribués dans les corps, et que l'on vit le gros bout de la baguette percé d'une fente longitudinale, on pensa que le laveur en laiton allait être supprimé ; la baguette ne servant plus à boucher, devait évidemment être employée au lavage du canon après le tir.

L'illusion fut courte, car on prescrivit le jour même d'interdire aux hommes de se servir de la baguette en introduisant la lame du tourne-vis dans cette fente.

Pourquoi donc ne pas s'en servir pour ce lavage ? C'est que la baguette étant en acier trempé, est tellement dure, qu'elle détériorerait la chambre du fusil par les chocs et les frottements répétés du

lavage, au point d'empêcher l'introduction de la cartouche, et de mettre ainsi momentanément l'arme hors de service.

C'est là, assurément, un inconvénient fort grave ; mais alors pourquoi a-t-on fait la baguette en acier trempé ? La trempée avait sa raison d'être quand la baguette servait à boucher, parce qu'elle devait être forcement élastique, et qu'il n'y a pas d'élasticité sans la trempée.

Mais, aujourd'hui, rien n'empêcherait de faire la baguette ou tout au moins son extrémité en fer doux ; il serait possible encore d'y fixer à demeure le laveur en laiton ; on faciliterait ainsi le service de l'arme, on allégerait le soldat, et de plus on épargnerait aux officiers la nécessité d'imposer par des punitions une défense qui sera toujours éludée, parce qu'il est impossible d'imposer longtemps silence au sens commun.

Mais un préjugé en amène un autre, et par l'amélioration si rationnelle que nous venons de demander, on arriverait à la suppression du nécessaire d'armes.

Ce nécessaire, une boîte en tôle, renferme quatre pièces, dont trois sont devenues d'une parfaite inutilité.

En effet, la première de ces pièces est un petit huilier en fer, servant de couvercle à la boîte en tôle.

Or, l'huile qu'il renferme était donnée à l'homme pour huiler les pièces délicates du mécanisme de l'ancienne platine.

Il n'y a plus de platine aujourd'hui, et la graisse d'arme ordinaire suffirait pour assurer le jeu de la culasse mobile du fusil Gras. Nous en appelons aux expériences faites au camp de Châlons par le 77^e et le 135^e de ligne.

La deuxième pièce est la spatule-curette, petite tige en fer, autrefois nécessaire pour fouiller dans la tête mobile du chassepot, et en extraire les résidus laissés par le gaz de la poudre.

Aujourd'hui, l'étui métallique est supprimé, et partant n'a plus à redouter l'encrassement ; mais le soldat porte encore la spatule-curette, et nos manufactures d'armes fabriquent toujours spatules et huiliers.

La troisième pièce est la trousse en drap destinée à relier les pièces entre elles et à empêcher leur ballotement dans la boîte du nécessaire.

La quatrième pièce est la lame du tourne-vis, seule utile aujourd'hui.

Ainsi, on voit aisément que le nécessaire d'armes, dont le poids est de 170 grammes, serait avantageusement remplacé par un petit tourne-vis à manche de bois d'un fonctionnement plus facile et d'un poids insignifiant.

Ajoutons qu'il y a là une économie réelle à réaliser.

Le prix du nécessaire d'armes est de un franc dix centimes, pendant que, pour vingt ou vingt-cinq centimes peut-être, on pourrait donner au soldat un petit tourne-vis léger et commode.

Voici d'ailleurs les prix réglementaires des divers objets qui entrent dans le nécessaire d'armes :

Boîte du nécessaire.	0.46
Huilier.	0.31
Spatule.	0.02
Trousse.	0.03
Tourne-vis.	0.17
Lavoir.	0.11

Total. 1.10

Prix du nécessaire complet, 1.10.

Il s'agit donc de réaliser une économie de plus de 80 centimes. Si l'on réfléchit au nombre de soldats d'infanterie, on voit qu'une semblable mesure n'est pas à dédaigner pour le Trésor.

(La France.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret de M. le ministre des finances, en date du 2 février, M. Cuinat, receveur de l'enregistrement à Saumur, a été nommé conservateur des hypothèques à Fougères (Ille-et-Vilaine).

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« Certains journaux parlent d'une mobilisation prochaine de plusieurs corps d'armée qui aurait lieu au printemps prochain.

» La vérité est qu'à partir du premier dimanche d'avril et tous les dimanches suivants pendant les mois d'avril et de mai, on procédera, comme en 1876, à la convocation des hommes de l'armée territoriale. Ces hommes devront se présenter à leurs officiers et sous-officiers qui auront à s'assurer

du degré d'instruction militaire de chacun. Cette mesure d'ailleurs n'atteindra, cette année, que les classes de 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866. »

RÉCOMPENSES ANNUELLES LÉGUÉES A DE JEUNES OUVRIERS TOURANGEAUX.

Mardi dernier a eu lieu, à la mairie de Tours, la distribution annuelle des prix Audenet. Par son testament, M. Audenet a légué à la ville de Tours un titre de rente romaine pour fonder dix prix destinés à récompenser cinq jeunes ouvriers, les plus méritants par leur bonne conduite, leur travail et l'assistance qu'ils prêtent à leur famille, et autant de jeunes filles réunissant les mêmes conditions.

Comme l'année dernière, ces prix consistent en livrets de caisse d'épargne.

La distribution a eu lieu en présence de membres du conseil municipal de la ville, des lauréats, de leurs parents et de leurs amis.

M. Anglada, adjoint, a prononcé une excellente allocution dont voici les principaux passages :

« L'heureuse inspiration de M. Audenet léguant une bonne portion de sa fortune pour récompenser des jeunes gens, des jeunes filles, laborieux, économes et animés de sentiments de famille, ramène dans cette salle, à un an d'intervalle, les élus de la ville et les méritants de la jeunesse ouvrière tourangelles. C'est pour les uns et pour les autres une fête de famille, dans un temps où l'on prétend que la famille s'en va et que la nation menace de disparaître.

» Que le généreux testateur ait voulu servir la cause de la famille, celle de l'éducation du travail et de la concorde, cela est incontestable ; qu'il ait cru à leur amoindrissement, nous ne pouvons le penser. C'est une idée féconde qu'il a obéi en croyant à une bonne chose l'encouragement au bien et au répudiation de la désespérance de notre temps. Il a fait de sa fortune deux parts, l'une qu'il laissait à des collatéraux déjà éloignés, l'autre qu'il donnait aux élus de son cœur, les travailleurs de l'avenir.

» Les administrateurs de la ville doivent se montrer reconnaissants de ce qu'il a songé à les désigner pour être les distributeurs de ses largesses en leur donnant la mission de couronner les plus dignes. Nous aurons donc garde de nous plaindre d'avoir eu à choisir entre les plus méritants de la jeunesse laborieuse de Tours : doit-elle s'écarter à faire, malgré ses efforts, des mécontents, l'administration s'est efforcée de provoquer les indications pour avoir un grand nombre d'appelés, au lieu de s'arrêter en route, dès qu'elle aurait eu un nombre suffisant de candidats.

» N'est-ce pas en effet une des plus heureuses inspirations que celle qui invite les jeunes générations à contracter de bonne heure des habitudes d'ordre, de prévoyance qui les stimule à sentir vivement, à mettre en pratique l'amour de la famille ? La solidarité qui les unit conduit bien vite à leur vouement au père et à la mère au dévouement à la patrie, en rendant plus facile quand viennent les mauvais jours, le grand sacrifice à quiconque a pratiqué le dévouement de toutes les heures.

» Les récompenses que M. Audenet voulu accorder à la jeunesse laborieuse et dévouée sont peut-être peu considérables quant au chiffre. Il ne dépendait pas de lui de les faire plus grosses sans se mettre en désaccord avec le sentiment qui l'inspirait, l'attachement aux parents ; mais elles sont assez pour aboutir à deux résultats : la proclamation de la conduite honorable de ceux qui les méritent et l'appel de la bienveillance publique sur les jeunes membres de notre société entrant dans la vie et d'aussi favorables auspices. N'est-ce pas, en effet, une notable recommandation, pour qui, dans les choses de la vie, désire ne pas avoir affaire avec les premiers venus, rencontrer un jeune homme, une jeune femme, usant du premier argent dont ils ont disposé, au profit de leurs proches parents ? N'est-ce pas le droit de beaucoup attendre, de la bonté, de la délicatesse, habileté même, de la jeunesse qui a compris, de très-bonne heure, qu'au lieu de se laisser aller aux entraînements de son âge, elle devrait songer que jour à jour s'acquitter de la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée depuis sa naissance envers père et mère, ou de ce cœur qui surgissait de la présence s'imposée ou successive dans un même berceau.

Appliqué dès ses premiers jours à faire aux personnes qu'il aime le plus de bien qu'il peut, le débutant dans la vie ne mettra-t-il pas tous ses efforts à faire le mieux qu'il pourra ? Avec lui, les relations seront sûres, faciles, cordiales même.

À ces commencements viendront successivement se joindre le grandissement du point de départ, les satisfactions de la conscience, les joies de la famille ressenties au foyer paternel et plus tard au foyer domestique. A Tours, sans doute, mes jeunes amis, il ne sera pas donné de sortir du milieu où vous êtes nés pour arriver à des positions relativement brillantes et considérables. Si quelques-uns ne peuvent espérer y atteindre, soyez persuadés que la modération des désirs, la sécurité du lendemain, l'estime générale, sont des éléments de bonheur aussi précieux que la richesse et l'élevation.

Vos efforts pourront se heurter aux difficultés inséparables de la vie militante, peut-être même à des échecs immérités ; vous serez encore relativement heureux de vous sentir soutenus dans ces épreuves par la satisfaction du devoir accompli.

Lorsque les années seront venues couronner votre tête d'une auréole de cheveux blancs, vous vous souviendrez des amis qui, comme M. Audenet, ont encouragé vos premiers pas ; à leur exemple, selon la position dans laquelle vous vous trouverez alors, vous rendrez, ou par les libéralités que vous pourrez faire, ou par les conseils et les bonnes directions que vous pourrez donner aux nouvelles générations, les services que vous avez reçus. C'est un engagement que nous vous invitons à prendre dès à présent vis-à-vis de vous-mêmes.

Après cette allocution, M. Anglada explique que, par interprétation du testament, l'administration municipale a cru devoir n'admettre au concours de ses récompenses que les jeunes gens des deux sexes ayant plus de quinze ans et moins de trente ans.

Les noms des lauréats sont ensuite proclamés.

Un livret de caisse d'épargne de la somme de 86 fr. 40 c. a été remis, à titre de récompense, à chacun des dénommés ci-après, lesquels ne pourront obtenir le remboursement de ce livret qu'à leur majorité, savoir :

- Daluzéau, René, 16 ans 1/2, ouvrier boisier, orphelin depuis l'âge de 4 ans, très-bonne conduite, quoique laissé à lui-même.
- Auger, Joseph-Victor, 17 ans, ouvrier forgeron en limes, vient en aide à sa mère veuve, très-bonne conduite.
- Bricault, Ulysse, 17 ans, ouvrier chez M. Mame, soutient sa mère veuve et sa jeune sœur, très-bonne conduite.
- Lebeau, Ferdinand-Edouard-André-Marie, 19 ans, ouvrier peintre, soutient sa grand-mère âgée de 73 ans, très-bonne conduite.
- Faucheux, Louis-Gustave, 19 ans, ouvrier chez M. Mame, orphelin, soutient sa grand-mère âgée de 73 ans, très-bonne conduite.
- M^{lle} Cossin, Rosa, 24 ans, découpeuse, vient en aide à sa mère veuve et à ses nombreux frères et sœurs, très-bonne conduite.
- M^{lle} Augu, Valérie-Eugénie, 28 ans, lingère, vient en aide à ses parents pour subvenir à la dépense de sa jeune sœur et de son jeune frère, très-bonne conduite.
- M^{lle} Yaudou, Marie-Marthe-Isabelle, 24 ans, ouvrière couturière, vient en aide à sa mère veuve et à sa grand-mère âgée de 84 ans, très-bonne conduite.
- M^{lle} Guy, Angéline-Marie-Madeleine, 16 ans, ouvrière couturière, vient en aide à sa mère et à son jeune frère, très-bonne conduite.
- M^{lle} Noël, Sophie-Célestine, 19 ans, ouvrière en soie, aidée de neuf enfants, vient en aide à ses parents, très-bonne conduite.

A chaque livret de caisse d'épargne est joint un petit brevet reproduisant les mentions du premier et qui pourra être conservé par le titulaire comme un titre dont il aura le droit d'être fier.

Encore un suicide ! Mardi dernier, le nommé Vigneau, cocher à Châteaurenault (Indre-et-Loire), s'est asphyxié dans sa chambre à l'aide de charbon.

Les causes de ce suicide sont ignorées.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Dans la nuit du 29 au 30 mai dernier, M^{me} Vergne, marchande de rouennerie à Saumur, venue à Segré à l'occasion de la foire, eut sa voiture dévalisée. Des vêtements et des pièces de toile, le tout estimé de 4,000 à 4,100 fr., avaient été enlevés.

Les recherches de la justice étaient demeurées infructueuses, lorsqu'au mois d'août, un nommé Delanoë, journalier à Segré, déposa une plainte contre sa femme qui venait de partir avec un amant emportant du domicile conjugal une certaine somme d'argent. Il ajouta que sa femme avait également emporté des pièces de toile.

Marie Colas, femme Delanoë, fut retrouvée à Thiers avec son amant, Damien Debat, dit le Bayonnais. Ils venaient d'être condamnés pour vol, la première à deux ans et le second à treize mois d'emprisonnement.

Transférés à Segré, ils avouèrent au magistrat instructeur être les auteurs du vol commis au préjudice de M^{me} Vergne. Ils ont comparu jeudi devant la cour d'assises de Maine-et-Loire.

La femme Delanoë est âgée de 38 ans ; elle a subi huit condamnations pour vol ; Debat est âgé de 36 ans ; il a été condamné deux fois pour vol.

Le jury n'a pas admis de circonstances atténuantes en faveur des deux accusés.

Debat a été condamné à sept ans de réclusion, et la femme Delanoë à dix ans de travaux forcés.

Le Mans. — La peine de mort prononcée par le conseil de guerre du 4^e corps d'armée, siégeant au Mans, contre le soldat Couchet, vient d'être commuée par le Président de la République en dix ans de travaux forcés.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1877.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Alfred Favreau, rue Brault.
- Le 2. — Clémentine Pitois, rue de Fenet. — Marie-François-Arnaud-Charles de Clauze de Mazieure, rue des Paiens.
- Le 3. — Charles-Auguste Lecoq, place Saint-Michel. — Marie-Augustine-Léonie David, rue de Lorraine.
- Le 5. — Paul-Alexandre Michel, rue de la Petite-Douve.
- Le 7. — Armand-Auguste Gangneux, rue de Fenet.
- Le 11. — Marine Landais, rue de Fenet.
- Le 12. — Gaston Poitevin, rue Saint-Lazare. — Georges Poitevin, rue Saint-Lazare.
- Le 15. — Isabelle-Henriette Jahan, rue de l'Île-Neuve. — Victor-Henri Piron, quai Notre-Dame.
- Le 16. — Célestine Poirier, rue de l'Hôtel-Dieu.
- Le 18. — Alexandre Martin, à l'Hospice.
- Le 19. — Laure-Alice Daviau, rue du Petit-Pré.
- Le 21. — Marie-Estelle Joreau, rue de la Monnaie.
- Le 22. — Louise Mary, à l'Hospice.
- Le 23. — Marie-Thérèse Maurier, rue d'Orléans.
- Le 24. — Marguerite-Henriette Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie. — Eloïse-Marie-Joséphine Jambaqué, quai de Limoges.

MARIAGES.

- Le 2. — Emile Bauge, plâtrier, a épousé Toinette Duteil, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 8. — François Barrier, boteleur (vend), de Saint-Lambert-des-Levés, a épousé Marie Martin, sans profession, de Saumur.
- Le 9. — Louis-Jean Goubard, cultivateur, de Bagneux, a épousé Joséphine Poirier, journalière, de Saumur.
- Le 11. — Edouard Heisler, chauffeur, a épousé Joséphine-Augustine Ledeuil, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 13. — Eugène-Louis David, tonnelier, d'Allonnes, a épousé Emilie Clochard, domestique, de Saumur.
- Le 22. — Charles-Auguste Cousart, sellier, de Paris, a épousé Félicienne Lamare, sans profession, de Saumur.
- Le 29. — Louis-François Naulet, maré-

chal-des-logis à l'École de maréchalerie, a épousé Pétronille Baraillé, couturière, tous deux de Saumur.

Le 30. — Paul-Victor Joreau, tourneur, a épousé Marie-Estelle Bigot, sans profession, tous deux de Saumur. — Armand-Henri Bodin, lieutenant au 7^e dragons, de Paris, a épousé Pauline-Eugénie Trudeau, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 3. — Amand Dangles, lithographe, 51 ans, à l'École de cavalerie.
- Le 7. — François Simi, journalier, 74 ans, rue Saint-Nicolas. — Rose Garreau, rentière, 72 ans, rue Notre-Dame.
- Le 8. — Louise-Jeanne Joris, rentière, veuve Jean Delaitre, 89 ans, quai Notre-Dame. — Georges Hervoil, 6 ans, quai de Limoges. — Anne Joulain, chapeletière, 62 ans, veuve Abel Blandin, à l'Hospice.
- Le 9. — Arthur Palina, blanchisseur, 60 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 11. — Lucile Bedane, sans profession, 31 ans, épouse Edmond Grellet, rue de la Porte-Neuve.
- Le 13. — René Millerant, cultivateur, 78 ans, île du Saule. — Michel Harrault, cultivateur, 84 ans, à l'Hospice.
- Le 14. — Pierre-Alphonse Renard, 18 mois, rue du Portail-Louis.
- Le 15. — François Roulleau, sans profession, 70 ans, épouse Pierre Vallet, rue de Nantilly. — Eugénie-Marie-Madeleine Jaquelart, sans profession, 37 ans, épouse François-Jean Chaton, rue de l'Ancienne-Gare.
- Le 17. — Auguste Fouque, maçon, 73 ans, à l'Hospice.
- Le 18. — Eulalie Roy, rentière, 61 ans, veuve Amand Prêtre, rue du Petit-Pré.
- Le 19. — Barthélemy Quatreboëus, propriétaire, 95 ans, rue de la Monnaie. — Louis Daviau, marinier, 70 ans, à l'Hospice.
- Le 20. — Pierre Bazille, épicer, 51 ans, rue de Nantilly. — Joseph Guichard, domestique, 17 ans, à l'Hospice.
- Le 21. — Céleste-Adélaïde Grignon-Dumoulin, propriétaire, 94 ans, veuve Pierre-Joseph-François Bruneau, rue d'Alsace. — Henri Auvé, employé de roulage, 18 ans, rue Dacier. — Victoire-Françoise Nicolas, sans profession, 94 ans, veuve Claude Piffard, rue de Fenet.
- Le 22. — Maria-Françoise-Eugénie Graveron, 2 ans, rue Brault. — Jeanne Bougrand, sans profession, 76 ans, veuve Jean Genevraye, à Beaulieu.
- Le 23. — Jean Vigneau, maçon, 60 ans, rue de Fenet.
- Le 24. — Elisa Primault, sans profession, 70 ans, veuve Auguste Bénard, rue de Lorraine.
- Le 25. — Jean-Nicolas Marchal, journalier, 46 ans, quai de Limoges.
- Le 26. — Henriette-Rose-Juliette-Amandine Dangles, sans profession, 49 ans, à l'École de cavalerie.
- Le 27. — Paul-Alexandre Michel, 20 jours, rue de la Petite-Bilange.
- Le 28. — Clémence Roulleau, sans profession, 69 ans, veuve Louis Dubois, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Joseph Simpère, ancien vannier, 78 ans, à l'Hospice.
- Le 30. — René-François-Xavier Barré, domestique, 31 ans, quai de Limoges. — Rosalie Dubreuil, journalière, 70 ans, veuve Joseph Faison, à l'Hospice.

LES EAUX DE BAGNOLES.

A première vue, ce nom de Bagnoles fait rêver des Pyrénées et des stations à la mode en France.

La source actuelle est plus modeste. Elle est située à 6 heures de Paris dans le département de l'Orne, à quelques heures de Rouen, du Havre, de Rennes, au milieu d'un site ravissant qui a valu à ce pays le nom de Suisse normande. Mais elle n'est inférieure à aucune station par la qualité et l'efficacité de ses sources, dont l'une débite plus de 2 millions de litres par jour.

Les eaux de Bagnoles se prennent en bains, en douches, en boissons ; elles sont chlorurées, sodiques, ferrugineuses, arsenicales, leur usage est admirablement propre aux maladies de l'estomac, aux affections cutanées, aux cas d'anémie ou de dyspepsies, au traitement des opérations chirurgicales. Le corps des médecins spécialistes, consulté sur leurs propriétés, n'hésite pas à les placer au niveau des eaux d'Allemagne les plus recommandées.

Dans de telles conditions, un sentiment de patriotisme et de sage épargne doit leur valoir la préférence.

Une Société française l'a admirablement compris, et elle se propose, grâce à une souscription ouverte en ce moment, de 3 millions et demi de capital, d'acheter non-seulement les sources de Bagnoles, l'établissement avec ses chalets, ses jardins, ses vastes dépendances, mais encore d'en faire un établissement de premier ordre, et par les agrandissements successifs de décupler la clientèle des baigneurs et des touristes.

Elle estime, d'après le calcul des revenus actuels, ceux à prévoir des améliorations et des constructions, ceux enfin de la mise en bouteilles des eaux de Bagnoles, faire atteindre à ses titres un revenu de 14 0/0.

Dernières Nouvelles.

L'extrême gauche s'est réunie hier vendredi avant la séance.

Elle a décidé d'ajourner indéfiniment l'interpellation Madier de Montjau sur la politique intérieure du gouvernement.

On annonce dans les couloirs que la commission des pétitions se montre favorable à la prise en considération et au renvoi au ministre de l'intérieur d'une pétition de quelques habitants de Marseille réclamant l'expulsion des Jésuites.

L'interpellation sur le discours de M. de Mun sera faite par M. Duportal.

On annonce le dépôt de la proposition Naquet demandant l'amnistie pour les délits de presse.

La commission de la presse a adopté le rapport Albert Grévy sur l'abrogation de la loi de 1875.

Belgrade, 8 février.

Le prince Milan, d'accord avec son conseil des ministres, refuse la troisième des conditions imposées par la Sublime-Porte.

Cette condition portait que la Serbie s'engageait à observer la neutralité la plus absolue dans l'éventualité d'une guerre entre la Russie et la Turquie.

Constantinople, 8 février.

Dans les cercles diplomatiques, on considère comme formellement faux tous les bruits mis en circulation au sujet des complots dont Midhat-Pacha était le soi-disant inspirateur.

On affirme même que son exil n'est que temporaire et n'a d'autre but que de laisser une certaine liberté d'action au Divan.

En quittant Constantinople, le général Ignatieff a fait les adieux les plus affectueux au comte Zichy.

Péra, 8 février, minuit.

L'iradé impérial sur le sort réservé à Midhat-Pacha porte que, sous peine de mort, il lui est défendu de remettre le pied sur le territoire ottoman.

Trieste, 9 février, 10 h. 15, matin.

Rien encore d'officiel au sujet de la conclusion de la paix entre la Serbie et la Sublime-Porte, mais on constate des retraits fréquents de troupes turques qui se dirigent sur le Danube.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Chronique Financière.

Bourse du 9 février 1877.

Le discours que la reine Victoria vient de prononcer à l'ouverture du Parlement est aujourd'hui commenté par la spéculation ; nous nous occupons seulement des passages qui se rapportent à l'inextricable question d'Orient. Le discours du trône se montre très-réservé sur les difficultés orientales, qui préoccupent si vivement l'opinion publique ; on peut même affirmer que les termes employés ne s'appliquent, en quelque sorte, qu'à la partie purement historique de la situation. En ce qui concerne l'avenir, la reine exprime l'espoir que la révolution ministérielle, à Constantinople, ne mettra pas obstacle aux dispositions conciliantes et au prompt rétablissement des relations diplomatiques. C'est tout. Eh bien ! nous ne voyons pas à quoi diminuer les incertitudes de la situation. L'embarras subsiste, le danger est le même. Les formules d'espoir sont trop dans le langage officiel, pour qu'il soit permis d'en tirer aucune conclusion. La spéculation, cette fois, n'a pas reçu dans ce discours des éléments suffisants d'appréciation et elle s'est contentée de conserver sa position. Les recettes générales ont fait acheter 4,500 fr. de rente 5 0/0 et vendre 13,000 fr. de rentes 3 0/0. Le 5 0/0, ouvert à 106.12 1/2, descend au plus bas à 105.92 et fait au plus haut 106.15, pour fermer à 106.12 1/2. On remarque une grande animation sur l'Est algérien, qui se relève vivement à 512.50 très-demandé.

Théâtre de Saumur.

TRouPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI-GRAS, 13 février 1877.

LE FORGERON DE CHATEAUDUN

(Épisode des guerres de 1870)

Grand drame historique en 5 actes, de M. Léon Beauvallet.

1^{er} acte: LES FIANCÉS.

2^e acte: LA GUERRE EST DÉCLARÉE !! (19 juillet 1870).

3^e acte: LE CUIRASSIER DE REISCHOFFEN (août 1870).

4^e acte: LES ESPIONS (octobre 1870).

5^e acte: LE BOMBARDEMENT DE CHATEAU-DUN.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} TNAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Signaler l'apparition de deux nouvelles œuvres de Jules Klein, c'est constater deux nouveaux succès de notre grand compositeur.

Truite aux Perles! la polka récemment parue, excite un véritable enthousiasme: brillante, mélodieuse, elle est digne de ses aînées *Cœur d'Artichaut* et *Peau de Satin*. C'est un véritable bijou de grâce et d'inspiration.

Mademoiselle Printemps, valse nouvelle de l'auteur de « *Fraises au Champagne* » fait fureur à Paris et passionne le monde musical. Les grandes voix de la nature redisent un chant large et magique dans cette œuvre adorable, poème de jeunesse et de sentiment....

Quant aux autres créations de Jules Klein: *Cerises Pompadour*, *Lèvres de Feu*, *Patte de Velours*, *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, valse; *France Adorée!* marche, et la ravissante mazurka « *Radis Roses* », elles sont dans tout l'éclat de leur succès, ainsi que les mélodies « *Rayons Perdus* » et « *Soupir et Baiser* ».

Prix des œuvres de Jules Klein: Piano seul: 2 fr. 50 c. — A 4 mains: 3 fr. — Mélodies: 1 fr. 70 c. — Valses chantées: 2 fr. 50 c. (*Cerises Pompadour*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*). — *Jules Klein-Quadrille* (très-dansant); 2 fr.

Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à COLOMBIER (Editeur du chef-d'œuvre de R. de Vilbac: *Catimini*, valse), 6, rue Vivienne, à Paris.

L'Etrangère, d'Alexandre Dumas fils, de l'Académie française, vient de paraître dans le format grand in-18, chez l'éditeur Calmann Lévy et à la librairie Nouvelle. Un volume, prix 2 fr. (franco).

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 15 janvier 1877.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — » — soir.	10 h. 30 m. matin.	4 — » — soir.
7 — 40 — —		11 — 49 — —	
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 45 m. matin.	3 — 10 — —
7 — 35 — —		11 — 25 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER 1877.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	72	90	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	710		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	667	50
4 1/2 % jouiss. septembre.	104		Crédit Mobilier.	160		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	577	50
5 % jouiss. novembre.	106	05	Crédit foncier d'Autriche.	480		Société autrichienne, j. janv.	498	75
Obligations du Trésor, t. payé.	500		Charentes, 400 fr. p. j. août.	365		OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	335		Est, jouissance nov.	632	50	Orléans.	335	50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	502	40	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	1036	35	Paris-Lyon-Méditerranée.	332	
— 1865, 4 %.	512	50	Midi, jouissance juillet.	777	50	Est.	331	75
— 1869, 3 %.	385		Nord, jouissance juillet.	1270		Nord.	338	75
— 1874, 3 %.	374	75	Orléans, jouissance octobre.	1095	2	Ouest.	332	
— 1875, 4 %.	497	50	Ouest, jouissance juillet.	698	75	Midi.	330	60
Banque de France, j. juillet.	3506		Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	1377	50	Deux-Charentes.	299	
Comptoir d'escompte, j. août.	677	50	Société parisienne du Gaz.			Vendée.	242	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	322	30	Soc. gén. Transatlantique, j. juillet.	363	75	Canal de Suez.	537	50
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	400							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	633							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 1 — —	3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — —
6 — 45 — —	1 — 1 — —	9 — 40 — —	9 — 40 — —
9 — 1 — —	3 — 36 — —	12 — 40 — —	12 — 40 — —
1 — 36 — —	4 — 10 — —	10 — 44 — —	10 — 44 — —
4 — 10 — —	7 — 15 — —	11 — 28 — —	11 — 28 — —
7 — 15 — —	10 — 37 — —		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE MAISON

Avec jardin, servitudes et dépendances,

Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas, appartenant à M^{me} veuve Ratouis-Hillaire.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, Le dimanche 4 mars 1877, à midi.

A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS et par le ministère dudit M^e Méhous,

LES

BÂTIMENTS d'un CORPS de FERME Nommé L'HOTELLERIE

Situé au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, en face de l'église,

Consistant en logements d'habitation et d'exploitation, cour, servitudes, jardin; le tout contenant environ 29 ares 12 centiares.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (61)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE

Située au bourg de Vivy,

Comprenant maison de maître, terres, prés et bois taillis, d'une contenance totale de 30 hectares 59 ares 29 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS. (78)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots, au gré des acquéreurs, TERRAINS

Ayant une façade de 84 mètres sur l'avenue de la gare de la Vendée, de 30 mètres sur la rue de Nantilly, joignant d'autre côté la rue du Moulin.

S'adresser audit notaire. (332)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

JOLIE MAISON

Au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux,

Dépendant de la succession de M. Guérinière,

Avec cour et servitudes, jardin en plein rapport, ayant sortie sur l'ancien chemin de Doué; le tout d'une superficie de 41 ares.

AUTRE MAISON, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 11 et 13, ayant deux boutiques, deux étages et grenier.

S'adresser à M^e LAUMONIER.

A VENDRE

MAISON

Située à Beaulieu, commune de Saumur.

Cette maison comprend quatre pièces à feu, greniers, cave avec pressoir, cour et jardin.

S'adresser à M. TESSIER, cantonnier-chef de la ville de Saumur, place Dupetit-Thouars. (88)

A VENDRE

UN JARDIN FRUITIER

AVEC PAVILLON

Situé au Pont-Fouchard, ancienne route de Saint-Florent, entre les jardins Morancé et Duval.

S'adresser à M. LAMARE, maître sellier à l'École de cavalerie. (64)

A CÉDER

DE SUITE

UN FONDS DE PARFUMERIE ET COIFFEUR

Situé à Saumur.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENTS

A la pension Saint-Joseph,

Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire.

S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

A VENDRE

Douze charretées de foin de première qualité;

Deux charretées de luzerne.

S'adresser au château de Saint-Florent. (73)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878,

MAISON

Très-propre au commerce,

Précédemment occupée par M. Gilbert Fauvel et formant l'angle de la rue de la Comédie et de la rue de la Cour-Saint-Jean;

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (11)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (84)

CREDIT A L'ÉPICERIE

Sur simple signature, à 5 0/0 l'an.

Réponse franco et timbre.

Comptoir normand, à Trouville-sur-Mer. (89)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancres de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Goutte, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le Dr ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. Par correspondance affranchie. (90)

LE BULLETIN FINANCIER

est le seul journal politique et financier, paraissant tous les jours, à cinq centimes.

Par le nombre, la variété et l'exactitude de ses renseignements, par les conseils utiles qu'il donne aux porteurs de titres, par ses piquantes révélations, le BULLETIN FINANCIER est devenu le guide indispensable des capitalistes.

PRIME GRATUITE:

Le Moniteur de la Bourse.

Bureaux: 42, Chaussée-d'Antin, Paris.

Abonnements: Paris, un an, 15 fr.; 6 mois, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.; 6 mois, 10 fr. (685)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme, A PARIS.

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 4,000,000.

Place Vendôme, A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.		OFFRES.	
10 Parts Petit journal.	665 »	60 Act. Crédit rural.	80
5 Act. Richer.	675 »	30 Act. Tramways catalans.	330
25 Obl. Bouillon Duval.	447 »	35 Act. Tramways de Roubaix.	585
50 Obl. Port de Cadix.	9 »	11 Obl. d'.	160
43 Ann. Eaux de Calais.	77 »	100 Obl. Nord-Ouest Espagne.	30
100 Obl. Usines à gaz réunies.	45 »	25 Obl. Charbonnages Nord.	45
40 Obl. Charbonnages du Nord.	35 »	15 Obl. d' Rhin.	117
2 Obl. Palerme.	323 »	2 Act. Jemeppe-Auvelay.	157
1 Obl. Ancône.	910 »	1 Obl. Société Billange, épuration et assainissement des villes.	10000
20 Bons. Privilégiés marchés de Naples.	23 »	12 Obl. Charbonnage roannais.	240
8 Act. Omnibus Londres.	135 »	50 Obl. Mezidon à Dives.	30
1 Act. Journal XIX ^e Siècle.	6 »	20 Act. Almagrera.	150
3 Act. Glacières de Paris.	425 »	16 Obl. de la Sologne.	600
20 Act. C ^{ie} réassurances.	1,000 »	2 Act. Société métallurgique de l'Ariège.	1,000
1 Act. Eaux de Vichy.	80 »	10 Act. Nouvelle Comp ^{ie} française des Tabacs.	650
10 Act. Stolberg ancien.	200 »	10 Obl. Hironnelles.	300
10 Obl. Savone à Turin.	200 »	10 Obl. Var.	60
15 Act. Touage Confians.	24 »	15 Obl. Villatizière.	300
100 Obl. d'.	101 25 »	10 Obl. Hironnelles.	300
12 Act. Mines de Santander.	600 »	7 Obl. Sauvinières.	30
3 Gr. 4 Mines de la Loire.	1,695 »	10 Act. Rhénans.	30
		1 Act. Frigorifique.	4,700

Cote de la Banque Nationale. Capital: 4,000,000. 10, Place Vendôme, Paris.

LE NORD

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES à primes fixes

Contre l'Incendie, l'Explosion du Gaz, l'Explosion des Appareils à Vapeur et les Dégâts de la Foudre.

Siège social: 4, rue Le Peletier, à Paris.

Garantie de la Compagnie: 15,000,000 Fr.

Représentée à Saumur par M. G. DOUSSAIN, quai de Limoges 42, son agent principal pour l'arrondissement de Saumur et les arrondissements limitrophes.

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE

Ancienne Maison VALÈRE

JOUY DIT LA ROSE

Rue Fardeau, 8, à Saumur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de prendre l'établissement d'horticulture de M^{me} VALÈRE, rue Fardeau, et qu'il fera toutes les opérations et tous les travaux concernant l'horticulture.

Arbres et arbustes de massifs et de serres, corbeilles de table, et entretien des jardins. Spécialité de bouquets; jardins paysagés.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.